

Membres du Comité de Pilotage

- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)
- Ville de Grasse
- Ville de Saint-Vallier-de-Thiery
- Ville de Peymeinade
- Ville de La Roquette-sur-Siagne
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence – Alpes – Côte d'Azur
- Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur
- Pôle Emploi de Grasse
- Commission Paritaire Régionale de l'Opco EP :
représentants du collège salarié et du collège employeur
- CNAM Provence – Alpes – Côte d'Azur
- Campus Sud des Métiers
- Constructys

Une convention partenariale a été signée entre l'**Opco EP** et le **Carif-Oref** Provence – Alpes – Côte d'Azur en 2022 avec la volonté de valoriser les liens forts existants entre ces deux structures.



Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur - 22, rue Sainte Barbe - 13002 Marseille - Tél. 04 96 11 56 56 - E-mail communication@cariforef.fr

Retrouvez-nous sur : www.cariforef-provencealpescotedazur.fr

Opco des Entreprises de Proximité - 146 rue Paradis - 13006 Marseille - E-mail beatrice.lheureux@opcoep.fr

Retrouvez-nous sur : www.opcoep.fr

Etude territoriale

Emploi – Formation – Compétences
Communauté d'agglomération
du Pays de Grasse (CAPG)

6 fiches

1. Répondre aux besoins de recrutement sur le territoire
2. Agir pour l'orientation, la promotion et la découverte des métiers
3. Développer l'alternance et la formation des salariés dans le Pays de Grasse
4. Développer la marque Employeur du Territoire
5. Accompagner les entreprises dans la transition numérique de leur activité en lien avec le territoire
6. Accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable de leur activité en lien avec le territoire



L'Opcop EP et le Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur Des partenaires engagés dans l'action territoriale

L'Opcop des Entreprises de Proximité

L'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité est l'un des 11 Opcop agréés par arrêté du 29 mars 2019 pour contribuer à l'accompagnement des entreprises, des salariés et des branches professionnelles dans le développement et le maintien des compétences. Il rassemble 53 Branches Professionnelles et 58 384 entreprises en Paca dont 16 639 dans les Alpes-Maritimes dans les secteurs de l'artisanat, des professions libérales et des services de proximité.

L'Opcop EP poursuit trois missions principales :

- **appuyer** les Branches Professionnelles ;
- **assurer** un service de proximité aux TPE-PME de moins de 50 salariés ;
- **financer** les dispositifs d'apprentissage et les plans de formation.

Le Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur

Le centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et l'Observatoire régional de l'emploi et la formation est un groupement d'intérêt public créé en janvier 2021 et financé par l'État et la Région dans le cadre du contrat d'avenir 2021/2027.

Ses missions au service des politiques publiques et de l'aide à la décision répondent aux besoins de l'ensemble de l'écosystème régional et reposent sur quatre axes d'intervention :

- **collecter** l'offre de formation ;
- **observer** la relation emploi-formation en région ;
- **animer et accompagner** la professionnalisation des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation ;
- **mettre en œuvre** toute autre action d'information.

Objectif de l'étude

Depuis 2021, la Commission Paritaire Régionale de l'Opcop EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité s'engager plus fortement auprès des territoires « Action cœur de ville », notamment en proposant le programme « Ambassadeur de ma ville ». L'objectif est de faire participer les entreprises au développement et à la revitalisation de leur territoire en anticipant les besoins en emploi, en formation et en compétences de leurs salariés.

Afin d'identifier les compétences dont les entreprises ont besoin pour alimenter la dynamique Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain, la mission du Carif-Oref auprès du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a pour but à travers un diagnostic territorial :

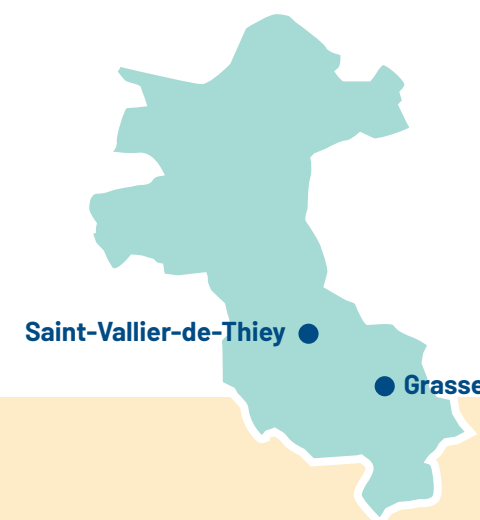
- de mettre en lumière les liens entre ce dispositif et les enjeux emploi-formation propres au territoire pour l'Opcop des Entreprises de Proximité et les autres secteurs d'activité ayant un poids significatif ;
- d'aboutir à un plan d'actions autour de l'emploi, de la formation et du développement des compétences.

Démarche de l'étude

Afin de prendre en compte les enjeux propres aux entreprises relevant du champ de compétences de l'Opcop EP mais également ceux des secteurs représentatifs du territoire, une démarche partagée, constituée de plusieurs étapes, a été adoptée :

- Constitution d'un **Comité de pilotage**
- **Veille et recueil d'informations territoriales** auprès des membres du Copil
- **Mise en forme de données** quantitatives et qualitatives
- **Diagnostic territorial** mettant en lumière les enjeux emploi/formation/compétences
- **Partage du diagnostic** avec les membres du Copil afin de faire émerger des pistes d'action
- **Élaboration d'un plan d'actions**
- **Présentation et validation** du plan d'actions par les membres du Copil
- **Publication synthétique** autour de sujets à fort enjeux sur le territoire

"Action cœur de ville" et "Petites villes de demain"



Le programme national "Action cœur de ville"

dont 222 villes sont bénéficiaires sur tout le territoire (dont 13 en région Provence – Alpes – Côte d'Azur) a une double ambition :

- **améliorer** les conditions de vie des habitants des villes moyennes ;
- **renforcer** leur rôle moteur au sein du développement territorial.

Sur la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG),
une commune est **lauréate : Grasse.**

Le programme national "Petites Villes de demain"

repose sur plus de 1 600 communes engagées (dont 65 en région Provence – Alpes – Côte d'Azur) pour améliorer les conditions de vie des habitants des petites villes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées autour de la transition écologique.

Sur la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG),
une commune est **lauréate : Saint-Vallier-de-Thiery.**